Déclaration Liminaire au CHSCT du 24 septembre 2019

Monsieur le président,

Ce CHSCT se tient dans un contexte de destruction massive des services publics, et les MEFs n'y échappent pas, bien au contraire ! Fidèle à sa devise « toujours plus loin, toujours plus fort », le gouvernement prépare un repli sans précédent de la présence territoriale en particulier à la DGFIP.

Le ministre veut imposer une chute brutale du nombre de services des impôts des particuliers, de services des impôts des entreprises, des trésoreries de proximité, des services de publicité foncière et d'autres services spécialisés. Pour la DGFIP, la « reconquête des territoires » rime avec abandon des territoires et des agents des Finances Publiques.

En effet, la « géographie revisitée » et la « démétropolisation »à la DGFIP, font figures littéralement de bombes auprès des agents, qui vont voir leurs conditions de travail et de vie très fortement se dégrader !
Les agents veulent pouvoir exercer leur métier dans de bonnes conditions, sans subir des réformes permanentes, et être reconnus pour leur engagement dans le travail.

Pour couronner le tout, la loi Fonction Publique sera la boîte à outils de l'ensemble des réformes à venir à Bercy. Le gouvernement propose tout l'arsenal pour détruire notre statut, développer et accentuer la précarité, se débarrasser au plus vite des fonctionnaires, et accompagner les restructurations, les externalisations/privatisations,… en d'autres termes, la destruction des missions comme le prévoit le rapport CAP 22.

Le mouvement social du 16 septembre dernier démontre l'opposition massive des agents des Finances Publiques à ces restructurations. Ils sont plus d'une centaine à avoir fait le déplacement à Évreux pour protester contre ce projet et 48 % des agents du département étaient en grève ce jour-là. La mobilisation se poursuit tant au niveau national que local et obtient le soutien sans faille des élus et des usagers.

A l'instar des difficultés déjà nombreuses rencontrées dans les services comme à la trésorerie de Gisors, pour laquelle, les représentants du CHSCT ont été conduits à exercer leur droit d'alerte, nous vous mettons solennellement en garde quant aux conséquences de votre réforme sur la santé physique et psychique, la sécurité et les conditions de travail des personnels. Dès à présent, nous vous demandons que soit convoqué, le CHS-CT en application des dispositions de l'article 57 du décret 82-453 relatif aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.
Nous lançons ici une alerte officielle et solennelle sur l'état dans lequel se trouvent les personnels.
Le contexte global et particulier dans lequel nous sommes, ressemble, toute chose égale par ailleurs, à celui de France-Télécom au moment d'une vaste restructuration visant ouvertement, pour les dirigeants de cette entreprise actuellement traduits devant les tribunaux, à se débarrasser d'un maximum de leurs collaborateurs... Le management toxique en moins.

Mais le management appliqué à la DGFiP ne confine-t-il pas à la toxicité ?

- quand il n'y a pas de transparence, de lisibilité et de dialogue,
- quand certains directeurs font pression sur des agentes ou des agents pour les contraindre à une mobilité ou à une stabilité subie,
- quand les menaces à peine voilées volent au-dessus de leurs têtes,
- quand la Loi dite de transformation de la Fonction publique détruit les instances de défense individuelle et collective,

- quand les discours des pouvoirs publics laissent entendre que « n'importe qui » pourrait, modulo une formation au rabais et accélérée, réaliser leurs missions avec le même niveau de qualité,
- quand les mêmes discours présentent les fonctionnaires et les missions de service public qu'ils rendent, comme principaux responsables de la dette et du déficit…
- quand la précarité et l'arbitraire deviennent la règle.

Vous disposez, ce qui n'était pas le cas au moment des terribles événements vécus par les personnels de France-Télécom, d'outils d'observation et de mesure de l'état du corps social que constituent les agentes et les agents de la DGFiP, tous grades confondus. Ne pas les considérer constituerait une faute lourde et impardonnable.

Votre responsabilité et votre obligation de sécurité en matière de conditions de travail, de santé au travail, de sécurité et d'hygiène, vous obligent donc à prendre les mesures ad hoc pour protéger l'ensemble des agents placés sous votre responsabilité face à ces projets particulièrement néfastes !

En cas d'accident, les représentants du personnel seront aux côtés des agentes et des agents qui décideraient d'engager une procédure en reconnaissance du non-respect de cette obligation.

Les représentants Solidaires Finances au CHSCT de l'Eure